

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 22

Objet : Fonctionnement 2023 de l'Espace France Services de la Vallée de la Blanche : demande de subventions auprès de l'État et du Conseil départemental

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Étaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Étaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « Création et gestion des Maisons de services au public » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire un espace de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement.

L'Espace France Services de la Vallée de la Blanche est un guichet d'accueil polyvalent chargé, dans le cadre d'un conventionnement, de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec différents opérateurs : Pôle emploi, la CAF, la CARSAT, EDF, GRDF... L'objectif est d'offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives. Des permanences physiques sont aussi assurées régulièrement par différents organismes partenaires : la Mission locale, les Finances publiques, le GRETA, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, l'ADSEA... En 2022, on note une nette augmentation de la fréquentation de l'Espace France Services de la Vallée de la Blanche qui a répondu à une moyenne de 173 demandes par mois, contre 95 en 2021.

Pour 2023, diverses actions complémentaires aux missions de base du service sont prévues :

- favoriser l'autonomie numérique grâce à des travaux d'aménagement et d'équipement des locaux ;
- rencontrer les élus et les secrétaires de mairies afin que l'Espace France Services soit mieux connu sur le territoire ;
- Organiser les journées « portes ouvertes ».

Le dispositif France Services est adapté au milieu rural, il répond aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, offre de moyens de transport en commun limitée, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement des publics fragiles.

Pour le fonctionnement de ses Espaces France Services, Provence Alpes Agglomération est éligible aux soutiens financiers de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et du Fonds national France services) et du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (au titre du Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023).

Le coût total de fonctionnement de l'Espace France Services de la Vallée de la Blanche pour 2023 est évalué à 90 711 € T.T.C. Provence Alpes agglomération sollicite donc l'État au titre du FNADT et du Fonds National France Services (FNFS) à hauteur de 15 000 € chacun, et le Conseil départemental à hauteur de 6 000 € au titre du Contrat départemental de solidarité territoriale.

Budget 2023 prévisionnel synthétique (cf. budget détaillé en annexe) :

DÉPENSES		RECETTES		
	Montant (€)		Montant (€)	(%)
FONCTIONNEMENT	16 580	Subvention État - FNADT	15 000	16.5
ACHATS	10 350	Subvention État - FNFS	15 000	16.5
SERVICES EXTÉRIEURS	479	Subvention CD04 - Contrat de solidarité	6 000	6.6
CHARGES DE PERSONNEL	62 507	Autofinancement PAA (dont régie : 500 €)	54 711	60.4
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	795			
TOTAL	90 711	TOTAL	90 711	100

Il vous est demandé :

D'approuver les dépenses de fonctionnement de l'Espace France Services de la Vallée de la Blanche pour l'année 2023 pour un montant de 90 711 € T.T.C. ;

D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C.	90 711 €
Recettes T.T.C.	90 711 €
Dont :	
- Subvention État – FNADT (16.5%)	15 000 €
- Subvention État – FNFS (16.5%)	15 000 €
- Subvention CD04 – Contrat de solidarité (6.6%)	6 000 €
- Autofinancement PAA (60.4%)	54 711 €

D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer ces demandes de subventions et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-22_08022023